

SERVICE ACCUEIL, ÉLECTIONS ET DÉMARCHES CITOYENNES
05.55.45.62.65
secretariat.aedc@limoges.fr

L'intéressé doit se présenter en personne muni d'une pièce d'identité et du document sur lequel sa signature doit être légalisée ; il apposera sa signature devant l'agent municipal.

A signaler que depuis décembre 2000, les administrations, services et établissements publics de l'État ou des collectivités territoriales, ou les entreprises, caisses et organismes contrôlés par l'État ne peuvent pas exiger la légalisation des signatures apposées sur les pièces qui leur sont remises ou présentées.

Cette démarche peut être faite :

- A la **Mairie de Limoges** : Service Accueil, Élections et Démarches Citoyennes
Tél. 05 55 45 62 65 (horaires : 8h30-17h du lundi au vendredi)
Mail : secretariat.aedc@limoges.fr

Consulter le site internet de la Ville de Limoges : www.limoges.fr